

Gestionnaire d'infrastructures sportives

Tourisme - Loisirs Chef d'entreprise



- > **Durée**
2 ans
- > **Tranche d'âge**
18 à 25 ans
25 ans et +
- > **Finalité**
Diplôme
- > **Pratique en entreprise / Alternance**
Oui
- > **Métier en pénurie**
Non

Le gestionnaire d'un centre sportif exerce une fonction à responsabilités. Il coordonne, anime et gère les différents services d'un centre. Il applique les objectifs des instances décisionnelles. Il assure les relations extérieures de l'établissement. Ce métier requiert une grande disponibilité et une souplesse d'horaires. La dimension relationnelle est importante et s'exerce tant en interne qu'en externe.

> **Débouché(s) métier(s)**

Créer ou reprendre un centre d'infrastructures sportives

Employé dans une infrastructure sportive privée ou publique

> **Point(s) fort(s)**

Sur le terrain

> **Finalité**

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française

Certificat de connaissances de base en gestion

Conditions d'accès

Conditions générales

Consultez les conditions générales d'accès à la formation pour adultes (<https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes>).

Conditions d'admission particulières liées à cette formation

Est admis aux cours, l'auditeur qui satisfait à l'obligation scolaire et est titulaire:

- > soit, du Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur – **CESS**. La commission pédagogique peut accorder une dérogation sur base d'un dossier justifiant l'expérience professionnelle dans le secteur.
- > soit, d'une épreuve d'admission IFAPME positive sous réserve d'acceptation du dossier par le centre IFAPME

La fonction de gestionnaire d'un centre sportif local et d'un centre sportif local intégré peut être subventionnée par la Communauté Française pour autant que le gestionnaire dispose de son CESS et du diplôme de chef d'entreprise de gestionnaire d'infrastructures sportives. Cela étant, une Commission Pédagogique mixte comprenant des membres de l'ADEPS, de l'AES, du centre IFAPME Namur/Brabant Wallon (Les Isnes) et de l'IFAPME, peut octroyer une dérogation à l'inscription si l'auditeur n'est pas en possession du CESS et moyennant la signature d'une décharge où il reconnaît être conscient qu'il ne pourra prétendre à cette subvention. Dorénavant, cette Commission Pédagogique pourra dans certains cas accorder au candidat auditeur, la possibilité de présenter l'examen d'entrée pour la formation. S'il le réussit, il pourra s'inscrire dans la formation mais toujours en signant la décharge.

Aptitudes

A l'issue de la formation, le diplômé sera capable de gérer une infrastructure sportive, c'est-à-dire:

-
- > de se situer dans l'environnement institutionnel du sport
 - > d'analyser et évaluer une infrastructure sportive
 - > d'organiser l'utilisation optimale des différentes salles et terrains de sport
 - > d'organiser et de superviser l'entretien des bâtiments et du matériel
 - > de gérer, organiser, coordonner et de superviser le travail du personnel
 - > de veiller à la sécurité des personnes et du matériel en faisant respecter strictement les règles et consignes de sécurité
 - > de gérer les ressources financières, élaborer les prix, établir des budgets prévisionnels
 - > de négocier avec les clubs sportifs, les fournisseurs, les pouvoirs publics
 - > de construire des argumentaires rationnels et lisibles offrant une aide aux instances décisionnaires.

Il sera également capable de coordonner l'animation d'infrastructures sportives, c'est à dire:

- > d'animer et encadrer les services
- > d'établir un projet sportif, de le budgéter, le coordonner, l'animer
- > de réaliser des journées événementielles.

Programme

Cours professionnels:

1ère Chef d'entreprise

- > X32/5 Connaître l'env. institution sport en Com française (24h)
- > X32/5 Les infra. sport : éval., aménagement, concepti d'un centre sport (28h)
- > X32/5 Les infra. sport: aspects tech. journa et utilisation locaux (24h)
- > X32/5 Gérer la sécurité - la responsabilité (36h)
- > X32/5 Assurer un centre sportif (12h)
- > X32/5 Gérer les accidents : prévent, traumato, urgen, 1er soins (16h)
- > X32/5 Gérer les aspects administratifs et comptables (20h)
- > X32/5 Gérer les aspects commerciaux (20h)
- > X32/5 L'informatique au service de l'infrastructure (4h)
- > X32/5 Analyser les pratiques de terrain (24h)
- > X32/5 Gérer et coordonner le personnel (24h)

2ème Chef d'entreprise

-
- > X32/6 Gérer les accidents/prévention, trauma, urgence, premiers soins (28h)
 - > X32/6 Le projet sportif local et sa budgétisation (24h)
 - > X32/6 Appréhender la gestion d'une piscine, module de base (16h)
 - > X32/6 Appréhender la gestion spécifique d'une PME (56h)
 - > X32/6 Coordination et animation en externe et en interne (12h)
 - > X32/6 Encadrement épreuve intégrée (12h)
 - > X32/6 Visites de terrain et étude de cas (16h)
 - > X32/6 Gérer et coordonner le personnel d'un C.S. (26h)
 - > X32/6 Les marchés publics (16h)



Site principal des Isnes - G1

 Rue Saucin, 66 5032 Gembloux (Les Isnes)

 081 58 53 63

Secrétariat : du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h

 081 58 53 64

 centre.gembloux@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.